



# Assemblée générale

Cinquante-sixième session

**28<sup>e</sup>** séance plénière

Mardi 16 octobre 2001, à 15 heures  
New York

*Documents officiels*

*Président* : M. Han Seung-soo . . . . . (République de Corée)

*En l'absence du Président, M. Botnaru (République de Moldova), Vice-Président, assume la présidence.*

*La séance est ouverte à 15 h 5.*

## Point 11 de l'ordre du jour (suite)

### Rapport du Conseil de sécurité (A/56/2)

**M. Tomka** (Slovaquie) (*parle en anglais*) : C'est une bonne occasion pour l'Assemblée générale de faire le point des travaux effectués par le Conseil de sécurité au cours de l'année écoulée et d'examiner ses orientations futures. Je remercie l'Ambassadeur Ryan, Président du Conseil de sécurité, de l'excellente présentation qu'il a faite du rapport annuel. Notre débat est une importante activité qui aide à mieux faire prendre conscience des responsabilités de tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies – et notamment des membres du Conseil de sécurité – pour ce qui est des questions touchant la paix et la sécurité.

Beaucoup des questions traitées dans le rapport sont complexes et graves, et le rapport lui-même nous donne des faits très détaillés ainsi que des informations techniques. En même temps, la Slovaquie, en tant qu'État non membre du Conseil de sécurité, souhaiterait beaucoup qu'une approche plus analytique soit adoptée dans le compte-rendu des travaux du Conseil. D'un point de vue quantitatif, il est clair que l'ordre du jour ne cesse de croître. Néanmoins, nous

nous concentrons sur la qualité et l'efficacité des mesures prises. À cet égard, le rapport devrait s'efforcer de répondre à de nombreux États qui estiment que le Conseil devrait faire des rapports plus analytiques et plus succincts.

Au cours de la période précédente ici considérée, Le Conseil de sécurité a connu des succès mais aussi des revers. À notre avis, l'efficacité accrue du Conseil de sécurité réside essentiellement dans sa capacité de prendre des mesures rapidement, notamment en fournissant des alertes rapides et des informations. Le Conseil doit être en mesure d'agir rapidement – de préférence, lorsqu'un conflit ou une crise potentiels sont déjà au point de naître. La prévention des conflits est un sujet difficile dans les travaux du Conseil. La Slovaquie se félicite de l'examen par le Conseil de sécurité, le 20 juillet 2000, du rôle du Conseil de sécurité dans la prévention des conflits armés. Il est particulièrement important d'établir une relation de confiance constructive entre l'ONU et les acteurs régionaux. C'est une tâche qui incombe non seulement au Conseil de sécurité mais à l'ensemble de l'Organisation.

Les États Membres qui s'adressent à l'ONU lorsque leur sécurité est menacée s'attendent, à juste titre, à ce qu'on les entende et qu'on les aide sans délai. Le Conseil de sécurité doit avoir la volonté et la capacité de répondre à de telles requêtes des États Membres partout dans le monde. Le succès ou l'échec des mesures prises par le Conseil est entre nos mains à

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



tous, mais particulièrement entre les mains des membres du Conseil de sécurité. La responsabilité est à la mesure de la puissance de chaque État Membre. Pour que la prévention des conflits, le maintien et la consolidation de la paix soient efficaces, il faut que le système des Nations Unies soit impliqué dans son ensemble. Les membres du Conseil sont prudents, souvent trop, et essaient d'éviter toute mesure que les pays en question percevaient comme une interférence extérieure. Comme nous l'avons constaté, des occasions ratées se paient souvent très cher.

À cet égard, je voudrais relever deux autres éléments relatifs à la crédibilité du Conseil de sécurité : la transparence et la prise de décisions. Nous estimons que l'amélioration de la transparence dans les méthodes de travail du Conseil de sécurité contribuera de façon décisive à instaurer la confiance. L'ouverture est un objectif important en soi, mais c'est notamment un moyen de promouvoir des consultations larges et d'impliquer les États non membres du Conseil lorsqu'une décision à prendre est à l'examen. Ceci peut entraîner le renforcement de la mise en oeuvre des résolutions du Conseil. Les États non membres du Conseil ont le droit d'être pleinement informés des travaux de ce dernier. En outre, la Slovaquie estime nécessaire que le Conseil de sécurité soit plus ouvert aux compétences et à l'influence extérieures. Les membres du Conseil peuvent faire davantage pour permettre aux parties concernées et aux organismes des Nations Unies de participer à ses délibérations sur des points spécifiques. Nous nous félicitons également de l'amélioration graduelle enregistrée au cours de l'année écoulée pour ce qui est des réunions à huis clos suivies par des séances d'information approfondies ou des séances publiques.

Le rôle des organisations régionales dans les travaux du Conseil est d'une importance croissante. Nous nous en félicitons, mais on pourrait faire plus. Dans les Balkans, les mesures prises par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), l'Union européenne et d'autres entités continuent de s'avérer essentielles pour la paix et la stabilité. Pourtant, le Conseil de sécurité ne peut jamais renoncer à sa responsabilité principale, qui est de maintenir ou de rétablir la paix et la sécurité internationales.

Il est fondamental de maintenir l'efficacité du Conseil de sécurité au niveau de la prise de décision. Nous saluons le rapport du Secrétaire général daté du

20 avril 2001 intitulé « Pas de sortie sans stratégie : la prise de décisions au Conseil de sécurité et la clôture ou la transformation d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies », qui fournit des directives précieuses pour chacun d'entre nous, que nous soyons membres ou non-membres du Conseil de sécurité.

Avant de terminer ma déclaration, je voudrais féliciter de leur élection les nouveaux membres du Conseil de sécurité, à savoir la Bulgarie, le Cameroun, la Guinée, le Mexique et la République arabe syrienne, en formant le voeu qu'ils se consacrent sans relâche au service de la juste cause de la paix et de la sécurité internationales.

Nous comprenons bien que le Conseil de sécurité ne soit pas en mesure de régler tous les conflits. Mais nous avons, en tant que Membres de l'ONU et membres de l'espèce humaine, des raisons de compter sur le Conseil pour déployer en tous temps les plus grands efforts afin de mettre fin aux souffrances humaines provenant de menaces à la paix, où qu'elles se produisent.

**M. Navarrete** (Mexique) (*parle en espagnol*) : Une fois de plus, nous voici rassemblés à ce rendez-vous annuel des Membres de l'Organisation des Nations Unies, où chacun des États Membres a l'occasion de faire connaître à l'Assemblée générale ses points de vue sur le rapport du Conseil de sécurité.

Nous remercions l'Ambassadeur Richard Ryan, Représentant permanent de l'Irlande et Président du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre, de sa présentation du rapport dont nous sommes saisis, qui contient une série de documents d'information sur les travaux de cet organe pour la période allant du 16 juin 2000 au 15 juin 2001.

Une fois de plus, nous constatons avec regret et préoccupation que le rapport annuel ne tient pas compte des préoccupations maintes fois exprimées par les États Membres quant à la nécessité de consacrer le rapport à un examen des questions de fond et d'y incorporer des informations pertinentes sur le processus de prise de décisions et les différentes questions abordées au cours des séances de cet organe, dont les résolutions touchent pourtant tous les États Membres.

On s'en souviendra, la délégation mexicaine a insisté à plusieurs reprises sur le fait qu'il incombait au Conseil de s'acquitter pleinement de l'obligation qui

lui est faite au titre du paragraphe 3 de l'Article 24 et du premier paragraphe de l'Article 15 de la Charte des Nations Unies, en veillant à ce que les rapports annuels et les rapports spéciaux qu'il présente à l'Assemblée générale soient des rapports analytiques et des rapports de fond et non de simples inventaires des documents, des résolutions et des décisions déjà publiés et connus de tous.

En tenant compte de sa teneur actuelle, nous reconnaissons que le rapport présente probablement un grand intérêt pour tout universitaire ou chercheur cherchant à connaître la liste des questions, le corpus annuel des résolutions et des déclarations présidentielles et les documents du Conseil de sécurité. Nous pensons, néanmoins, que ce document devrait être plus ambitieux et servir officiellement de source d'informations de fond sur le traitement de chacune des questions examinées par le Conseil, ce qui permettrait par la même occasion à cet organe de s'acquitter de son obligation d'information de tous les États Membres de l'Organisation.

À cet égard, nous appuyons la décision du Conseil de sécurité d'entamer l'analyse du rapport annuel au sein d'un groupe de travail officieux chargé d'analyser la documentation du Conseil et ses autres questions de procédure, afin de s'acquitter de son obligation d'information régulière de l'Assemblée générale.

Nous constatons également avec satisfaction que le rapport contient encore une fois les exposés mensuels des présidents successifs du Conseil sur les travaux de celui-ci pendant leur présidence. Ces documents sont utiles et précieux et constituent probablement la partie la plus concrète et la plus lisible du rapport. Nous nous félicitons de ce qu'on ait maintenu la pratique inaugurée par le Costa Rica de les publier à temps en tant que documents officiels du Conseil.

L'échange d'informations entre les membres du Conseil de sécurité et l'Assemblée générale doit être plus dynamique. Sans méconnaître les efforts déployés par le Conseil pour augmenter le nombre de ses séances officielles, nous regrettons que le nombre des séances à huis clos soit toujours beaucoup plus élevé que celui des séances publiques. Une fois de plus, nous demandons instamment au Conseil de respecter intégralement la lettre et l'esprit de l'article 48 de son règlement intérieur provisoire, qui stipule qu'il doit

siéger en public. Les séances privées devraient constituer l'exception, mais la pratique actuelle en a malheureusement fait une règle.

Il convient de reconnaître par ailleurs que les mesures visant à améliorer les méthodes de travail du Conseil ont eu un certain succès, comme l'ont signalé certaines délégations, et ce, grâce en grande partie à l'attention accordée par les membres aux propositions dans ce sens faites par le Groupe de travail sur la réforme du Conseil de sécurité. Cependant, il reste encore beaucoup à faire. Nous demandons instamment au Conseil de faire droit à l'appel des Membres de l'ONU en s'efforçant de présenter un rapport exposant clairement les questions de méthodologie, de procédure et de fond qui, prises ensemble, constituent les travaux de cet organe.

Je tiens à souligner l'importance que ma délégation attache à un examen de fond du rapport du Conseil de sécurité au sein de l'Assemblée générale. Il ne doit pas s'agir d'un exercice de pure forme et de routine, comme c'est le cas pour l'instant, mais d'un examen de fond des questions contenues dans ce document. À cette fin, il serait bon de mettre en pratique la procédure envisagée dans la résolution 51/241, adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale, il y a cinq ans. Nous espérons vivement voir dans un proche avenir le Président de l'Assemblée procéder à une évaluation du débat tenu sur cette question et entreprendre, en fonction de ses conclusions, des consultations officieuses pour étudier de manière plus approfondie une ou plusieurs des questions mentionnées dans le rapport, comme cela est prévu dans ladite résolution. Cela permettrait de renforcer le rôle de l'Assemblée générale, dont les membres ont conféré au Conseil la responsabilité principale du maintien de la paix, et de contribuer à l'équilibre qui doit exister entre les deux organes.

Nous notons avec satisfaction que les membres du Conseil reconnaissent la nécessité d'améliorer les pratiques du Conseil et la transparence de ses travaux. Nous espérons voir cette prise de conscience se concrétiser par des actions. La délégation mexicaine réitère son intention d'oeuvrer à rendre le Conseil de sécurité plus transparent et plus dynamique pour ce qui est de l'amélioration de ses méthodes de travail et de ses rapports avec l'Assemblée générale.

Ma délégation voudrait remercier les nombreux orateurs au cours de ce débat qui ont félicité les pays,

dont fait partie le Mexique, récemment élu à un siège de membre non permanent du Conseil de sécurité pour les deux prochaines années. Ma délégation voudrait réaffirmer son engagement de travailler et de coopérer à cet égard, et exprimer notre gratitude pour les félicitations présentées et pour la confiance que l'Assemblée générale a manifestée envers le Mexique par ce vote.

**M. Manele** (Îles Salomon) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je voudrais remercier le Président du Conseil de sécurité, l'Ambassadeur Richard Ryan, pour sa présentation, hier, du rapport du Conseil de sécurité (A/56/2). Je voudrais aussi féliciter la Bulgarie, le Cameroun, la Guinée, le Mexique et la République arabe syrienne pour leur élection au Conseil de sécurité. Je voudrais aussi saisir cette occasion pour présenter les chaleureuses félicitations des Îles Salomon à l'ONU et au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour le très important prix Nobel de la paix qui leur a été attribué – une récompense décernée en reconnaissance des efforts de notre Organisation et du Secrétaire général pour maintenir la paix et la sécurité internationales et pour promouvoir le développement, la justice et les droits de l'homme. C'est une juste récompense de l'importance persistante de l'ONU en tant qu'instrument de la coopération mondiale pour le bien commun. Par ailleurs, elle servira aussi d'encouragement, et elle est porteuse pour notre Organisation d'une obligation de mieux servir l'humanité au XXI<sup>e</sup> siècle.

Le début de ce nouveau millénaire a apporté de nouveaux défis, en particulier dans les domaines de la paix et de la sécurité. Les attaques terroristes barbares et odieuses contre les États-Unis, le 11 septembre, ont constitué l'illustration éclatante de la gravité de ces défis, et de la nécessité pour le Conseil de sécurité et les Nations Unies dans leur ensemble de mettre en place des mesures pour sauvegarder la paix et la sécurité internationales. La lutte contre le terrorisme doit comprendre des efforts urgents pour appliquer la résolution 1373 (2001) du 28 septembre 2001. Par-dessus tout, la mise en oeuvre dans les plus brefs délais des stratégies définies dans la section II « Paix, sécurité et désarmement » du rapport du Secrétaire général (A/56/326), sous le titre « Plan de campagne pour la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire », est devenue plus urgente que jamais.

Le rapport du Conseil de sécurité qui nous occupe fournit une vue d'ensemble utile de la façon dont le

Conseil a traité des questions clefs de la paix et de la sécurité pendant la période considérée. Toutefois, comme d'autres, ma délégation pense que le rapport aurait été plus utile s'il avait comporté des analyses de la mise en oeuvre des décisions et des résolutions du Conseil – par exemple, si les actions soutenues dans les zones de trouble avaient été efficaces ou non – et, chaque fois que nécessaire, s'il avait fourni des recommandations pour des actions futures, sur la base des circonstances particulières de chaque cas. Je pense que cela aurait contribué à la pleine réalisation de la responsabilité première du Conseil de maintenir la paix et la sécurité.

En ce qui concerne la prévention des conflits, la récente résolution du Conseil de sécurité 1366 (2001) sur la prévention des conflits armés est d'une importance particulière. Les Îles Salomon se félicitent de l'adoption, dans la résolution, d'un large éventail de questions nouvelles liées à la prévention, ainsi que de ses recommandations et contributions au dialogue. De même, le rapport d'une importance fondamentale consacré à la prévention des conflits armés (A/55/985), présenté par le Secrétaire général à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité en juin 2001, contient des recommandations concrètes pour améliorer l'efficacité des divers organes de l'ONU, y compris le Conseil, ainsi que d'autres organismes, institutions, et départements du Secrétariat, et pour renforcer la coopération entre l'ONU, les organisations régionales, les organisations non gouvernementales et la société civile dans la prévention des conflits.

De plus, dans son rapport sur l'activité de l'Organisation (A/56/1), le Secrétaire général a déclaré, entre autres choses, son intention de commencer à soumettre au Conseil de sécurité des rapports régionaux ou sous-régionaux périodiques sur les différends qui pourraient menacer la paix et la sécurité internationales. Il serait utile que les futurs rapports du Conseil puissent retracer les engagements du Conseil dans la mise en oeuvre de ces recommandations, et ses réactions à ces rapports périodiques. Il faudrait aussi prendre en compte le délai dans lequel le rapport du Conseil devrait être disponible, afin que la communauté des Membres de l'ONU puisse profiter d'informations récentes sur les questions qui l'intéressent.

Le chapitre 21 du rapport du Conseil de sécurité qui nous occupe reproduit les consultations officieuses plénières des 13, 14 et 16 novembre 2000 sur la

situation dans les Îles Salomon, suite à la conclusion de l'Accord de paix de Townsville (TPA) le 15 octobre 2000. Le TPA a conduit à un cessez-le-feu entre les parties belligérantes et pose les fondements du processus de paix actuel. Comme il est indiqué dans le rapport, le Président du Conseil de sécurité a présenté une déclaration (S/PRST/2000/33) au nom du Conseil, apportant un ferme soutien au TPA. L'accord a aussi été présenté comme un document du Conseil. Au nom de mon pays, je voudrais saisir cette occasion pour remercier le Conseil de sécurité de son ferme soutien à l'Accord.

Depuis décembre 2000, un groupe de surveillance de la paix, composé de personnel militaire non armé et de membres de la police civile, principalement d'Australie et de Nouvelle-Zélande, a travaillé en étroite collaboration avec notre Conseil national de surveillance de la paix pour mettre en oeuvre les dispositions relatives au désarmement contenues dans l'Accord, et pour promouvoir la paix et la réconciliation. La remise des armes a progressé très lentement.

Une révision du TPA en vue de résoudre les obstacles à son application effective a commencé le 20 septembre 2001. Elle a, néanmoins, été suspendue indéfiniment la veille du jour où l'Accord révisé devait être signé. La suspension du processus de révision est due au retrait d'un des principaux signataires, à la suite d'un incident vraisemblablement sans lien avec le processus. Néanmoins, les deux principales parties à l'Accord demeurent attachées au processus de paix. Il faudrait également souligner que la participation de la société civile au processus de révision démontre la volonté de mon gouvernement de permettre une participation et une coopération plus grandes au processus de paix et, surtout, à la prévention des conflits. Dès que le processus de révision aura repris, et que l'Accord révisé aura été conclu, le Conseil de sécurité en sera informé.

De plus, le plan de paix de mon gouvernement pour l'an 2000, et son programme d'action pour 2000-2002, adopté l'an dernier, comprend des politiques et des stratégies visant à lutter contre les causes fondamentales du conflit et à éviter que ce conflit ne renaisse. La participation et le soutien permanents de nos partenaires au développement sont essentiels à nos efforts de redressement et de reconstruction, ainsi qu'à la paix et au développement durables.

Pour terminer, ma délégation se félicite de l'intérêt croissant que le Conseil de sécurité porte à la protection des civils, en particulier des femmes et des enfants, dans les situations de conflits, et de son attention particulière à des questions comme le VIH/sida. Nous espérons que le Conseil fera preuve d'une compréhension et d'un intérêt semblables pour des questions comme la dégradation de l'environnement, en particulier le changement climatique et la hausse du niveau de la mer, qui menace directement la sécurité collective et l'existence même des petits États insulaires en développement, comme les Îles Salomon.

**M. Šahović** (Yougoslavie) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis de commencer par exprimer au Président du Conseil de sécurité, l'Ambassadeur Ryan, Représentant permanent de l'Irlande, la gratitude de ma délégation pour sa présentation du rapport du Conseil de sécurité. Je voudrais également saisir cette occasion pour rendre hommage aux membres sortants du Conseil pour leur contribution importante au cours de la période écoulée et pour féliciter les membres non permanents du Conseil nouvellement élus: la Bulgarie, le Cameroun, la Guinée, le Mexique et la Syrie. Je leur souhaite tout le succès dans l'exécution de leurs responsabilités extrêmement importantes et sérieuses au cours des deux années à venir.

Il est certain que le rapport du Conseil de sécurité apporte bien la preuve de la charge de travail du Conseil et de la diversité des questions dont il doit traiter. En outre l'attribution récente du prix Nobel de la paix à l'Organisation des Nations Unies et à son Secrétaire général donne une nouvelle impulsion à l'Organisation en général et au Conseil de sécurité en particulier et les encourage à continuer de chercher des solutions aux problèmes difficiles que posent la paix et la sécurité internationales avec un regain d'énergie et de détermination.

Il ne fait pas de doute que la période qui s'annonce exigera beaucoup de nous à de nombreux égards. Les attentats terroristes qui ont été perpétrés contre les États-Unis le mois dernier ont ouvert un nouveau chapitre extrêmement complexe dans l'histoire des Nations Unies et du Conseil de sécurité en particulier. Les défis à relever sont considérables et le Conseil devra certainement les étudier et bien réfléchir à la manière d'y répondre.

La résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité a établi un cadre sans précédent permettant de faire face à un phénomène très répandu et non pas à un conflit ou à une crise spécifiques. Dès maintenant, il apparaît de façon très claire que ces efforts de lutte contre le terrorisme international exigeront du Conseil qu'il ajuste ses méthodes de travail. Il semble qu'il faudra davantage de transparence et d'interaction entre le Conseil et le reste des pays membres de l'ONU pour élaborer des mesures à long terme qui soient vraiment efficaces et durables pour lutter contre le terrorisme. Dans le cadre de ces mesures qui commencent à être formulées, tous les pays devront apporter leur contribution. Il faudra donc renforcer la coopération à différents niveaux, y compris entre le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et les autres organes et organismes de l'ONU.

Au cours de ces dernières années on a constamment demandé au Conseil d'adopter une approche plus transparente et plus interactive. Malheureusement, le Conseil ne s'est pas toujours plié à cette demande. Peut-être que maintenant, étant donné les nouvelles circonstances, les conditions sont plus favorables à l'établissement de communications plus larges, plus régulières et plus efficaces entre le Conseil et les autres éléments de l'Organisation pour s'attaquer au grave problème du terrorisme, mais aussi aux autres questions en suspens qui ont trait au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

En fait, le débat relatif au rapport du Conseil de sécurité est, dans une large mesure, une discussion qui porte sur la manière de régler les conflits dans diverses régions du monde en ayant recours à des missions de maintien de la paix ou à d'autres types de mission de l'ONU. Il est évident que ces missions sont nombreuses, que leur nature, leur ampleur et leur taille varient et qu'elles prennent forme dans des contextes politiques bien spécifiques. Malheureusement, si détaillé et explicatif que soit le rapport en ce qui concerne le programme du Conseil, le nombre de séances qui ont eu lieu, les décisions qui ont été prises et la correspondance qui a été échangée, il ne rend pas compte du fond des problèmes qui ont été discutés ni des complexités qui sont entrées en jeu. Ma délégation s'associe aux orateurs qui l'ont précédée pour mettre l'accent sur la nécessité pour le Conseil d'adopter une approche moins technique et plus analytique lorsqu'il présente son rapport à l'Assemblée générale. À cet égard, nous trouvons nombre de suggestions qui ont été

faites au cours du présent débat très intéressantes et de grande valeur, par exemple celles qui ont été faites par les Représentants permanents de Singapour et de l'Inde.

Bien qu'il soit nécessaire d'améliorer la manière de présenter le rapport, il est encore plus important de faire de nouveaux progrès en ce qui concerne d'autres aspects des travaux du Conseil de sécurité. Je pense par exemple qu'on pourrait donner aux pays non membres du Conseil davantage de possibilités de contribuer de façon positive aux délibérations du Conseil. Il faudrait également renforcer les relations entre le Conseil et les pays qui fournissent notamment des contingents. De même, il faudrait donner aux pays dont les intérêts sont directement touchés par les décisions que prend le Conseil davantage de possibilités de prendre part aux discussions avant que ces décisions ne soient prises.

Le rapport du Conseil de sécurité accorde une part importante aux questions qui touchent directement mon pays ou les pays qui l'entourent. Il est certain que le Conseil a consacré et continue de consacrer beaucoup de temps et d'énergie aux Balkans. À cet égard, je voudrais faire quelques observations.

Au cours de la période couverte par le rapport, des changements positifs importants sont intervenus en Yougoslavie et dans l'ensemble de la région. Malheureusement, dans certaines parties la situation demeure très complexe et pourrait bien se dégrader pour donner lieu à des affrontements et des conflits déclarés. Le Conseil de sécurité doit donc continuer à suivre de près la situation et réagir rapidement aux événements et aux tendances qui risqueraient de déstabiliser la région. Il ne suffit pas de faire périodiquement le bilan d'une mission que le Conseil a créée et de laisser toutes les décisions aux dirigeants de la mission qui se trouvent sur le terrain. Le Conseil devrait, au contraire, donner des orientations au fur et à mesure que la situation évolue et se modifie plutôt que de se laisser simplement guider par les dirigeants de la mission. En d'autres termes, il faut adopter une méthode anticipative pour créer les conditions nécessaires pour que la mission puisse aboutir.

J'ai le plaisir de pouvoir constater que le Conseil a de plus en plus tendance à user de cette démarche en ce qui concerne la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), et je crois qu'il devrait continuer dans cette voie. À la fin de la période couverte par le rapport, la délégation du

Conseil s'est rendue en République fédérale de Yougoslavie, aussi bien dans la zone de la mission au Kosovo-Metohija qu'à Belgrade. Les avantages tirés de cette observation directe ont été immédiatement perceptibles. Cette visite a contribué à l'amélioration du dialogue entre le Conseil et mon Gouvernement qui s'est considérablement intensifié et dont la qualité a progressé au cours de l'année écoulée.

L'importance d'échanges de vues fréquents et constructifs entre le Conseil et les pays directement concernés par les questions inscrites à son ordre du jour a été mise en relief au cours de ce débat, ainsi qu'en de nombreuses occasions antérieures. À cet égard, je voudrais me référer à la note (S/2001/905) du Président du Conseil de sécurité en date du 25 septembre de cette année, dans laquelle il est notamment indiqué au paragraphe 3 qu'il est « nécessaire que ... le gouvernement du pays hôte participe pleinement à une mission pendant toute sa durée ». Nous partageons pleinement ce point de vue. Nous pensons également qu'il est nécessaire et possible d'élargir encore cette coopération et nous sommes prêts à contribuer dans ce sens.

Ceci est particulièrement vrai maintenant, un mois à peine avant les élections qui doivent se tenir au Kosovo-Metohija. Comme on le sait bien, la situation dans cette province de la République yougoslave de Serbie continue à être très grave et il y a beaucoup à faire pour l'améliorer et permettre à tous les électeurs de participer aux élections. Il est donc essentiel qu'un effort commun soit fait dans ce but par le Conseil de sécurité, la MINUK et la République fédérale de Yougoslavie, conformément à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité. La réussite à terme de la MINUK est aussi bien de l'intérêt du Conseil que de la République fédérale de Yougoslavie, et nous devons oeuvrer ensemble pour parvenir à cet objectif.

Comme je l'ai déjà dit, un certain nombre de questions relatives à la situation dans les Balkans figurent à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Bien que chacune de ces questions ait un caractère bien précis, elles font toutes partie d'un tableau général et dans ce sens elles sont étroitement liées. Le Conseil a reconnu cette réalité, d'une certaine façon et dans une certaine mesure, en adoptant par exemple la résolution 1345 (2001) au début de l'année. En Yougoslavie nous sommes d'avis que la région devrait commencer à réfléchir à la manière de régler totalement et de façon globale les problèmes existants. Nous sommes

également d'avis que dans le cadre de ce processus le Conseil de sécurité a un rôle essentiel à jouer.

Pour terminer, je voudrais exprimer l'espoir que nourrit ma délégation de voir un grand nombre des observations constructives qui ont été faites au cours de ce débat se concrétiser par des mesures pratiques et contribuer au renforcement de l'efficacité des travaux du Conseil de sécurité.

**M. Aldouri** (Iraq) (*parle en arabe*) : Ma délégation souhaite exprimer sa reconnaissance à l'Ambassadeur Ryan, Représentant permanent de l'Irlande et Président du Conseil de sécurité, pour avoir présenté le rapport du Conseil de sécurité qui est en cours d'examen. Nous souhaitons également remercier le Secrétariat d'avoir préparé ce document exhaustif.

Nous sommes conscients des relations délicates qui existent entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, mais cela ne nous empêche pas de dire que le Conseil aurait dû présenter un rapport analytique qui aurait permis à l'Assemblée générale de s'acquitter de sa tâche qui consiste à examiner la forme et le contenu du rapport, conformément aux articles pertinents de la Charte. Nous espérons parvenir à une vraie démocratie à l'ONU, notamment dans le contexte de la relation entre ces deux organes où chacun d'eux jouera son rôle, sans craindre l'autre. Une analyse objective des aspects positifs et négatifs de l'activité du Conseil nous aidera indéniablement à améliorer la compréhension entre les États et à promouvoir ainsi les relations futures au niveau international et non seulement dans le contexte de l'activité de cette organisation.

Le fait que le Conseil fasse aujourd'hui cavalier seul, s'immisce dans toutes les questions ayant trait à l'Organisation et contrôle totalement ses travaux entrave la liberté de cette dernière et tue l'esprit d'initiative qui caractérisait l'Assemblée et ses diverses commissions. En ce qui concerne le rapport que nous examinons en vertu de l'Article 15 et du paragraphe 3 de l'Article 24 de la Charte, nous estimons qu'ils n'ont pas été pleinement respectés car le débat de l'Assemblée générale sur le rapport continue de manquer d'esprit et de cohésion jusqu'à la date présente. Nous estimons que le Conseil aurait dû avoir le courage de nous dire objectivement où il a réussi et où il a échoué dans sa mission, en traitant des problèmes auxquels il a été confronté pendant la période examinée, peut-être pas nécessairement pour chaque sujet, mais en tous cas sous chaque rubrique

comme la paix et la sécurité, les opérations de maintien de la paix, l'embargo et autres. Il devrait nous dire à quel moment il a recouru au veto et pourquoi, et s'il y a eu une menace de recours au veto et quels en ont été les résultats.

Le Conseil doit accepter démocratiquement ce que l'Assemblée générale déclare. Il doit également faire preuve d'honnêteté et dire où le Conseil a clairement appliqué en toute transparence la Charte et où il a été contraint d'utiliser deux poids, deux mesures et de s'écarter des principes de la Charte.

Nous estimons par exemple que la question des sanctions contre l'Iraq n'a pas été évoquée dans ce rapport, mis à part les références aux documents pertinents. Ceci montre véritablement la manière dont le Conseil traite de cette question dangereuse et délicate, sans se préoccuper aucunement de ses effets dévastateurs pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, sans parler des conséquences humanitaires négatives qui en découlent.

Les délibérations du Conseil et de ses organes subsidiaires se tiennent à huis clos, même quand elles affectent la destinée et la vie d'une population de quelque 25 millions d'habitants. Ces délibérations aboutissent à des décisions et à des résolutions qui sont dénuées de tout esprit humanitaire et qui ont contribué en fait à tuer plus de 1,5 million d'Iraqiens – mères, enfants et personnes âgées – en appliquant un blocus total qui est sans précédent dans l'histoire de l'humanité. Les réunions à caractère bureaucratique qui se tiennent à huis clos sont totalement détachées des souffrances endurées par la population à la suite des résolutions adoptées par le Conseil. Mais telle a été la nature du Conseil de sécurité, non seulement au cours de l'année écoulée mais au cours de la décennie écoulée.

Les réunions à huis clos signifient tout simplement que les pays concernés qui ne sont pas membres du Conseil ne participent pas à ces délibérations, ce qui fait que le Conseil de sécurité se parle à lui-même et prend des décisions qui sont loin d'être transparentes.

C'est cette démocratie que souhaite le courant dominant au Conseil. Nous, Membres de l'Assemblée, devons nous y habituer. Les réunions du Comité des sanctions du Conseil de sécurité, sans parler de celles du Conseil de sécurité lui-même, qui ont trait à l'Iraq, comme je l'ai déclaré plus haut, se déroulent à huis

clos, bien qu'elles débattent de questions liées aux médicaments, à l'alimentation, aux besoins civils et humanitaires. Le représentant de l'Iraq a dû attendre devant la salle 6 ou 5 que la réunion du Conseil se termine, et demander ensuite aux membres du Conseil qui ont eu l'amabilité de le faire de l'informer de certains des points qui ont été discutés lors de la réunion pour savoir s'il avait été décidé de donner des médicaments ou des aliments aux enfants, des pièces détachées pour le réseau électrique, etc. On s'interroge sur le rôle constructif joué par le Conseil de sécurité au cours de ces réunions à huis clos, quand il prive les pays concernés de l'occasion de fournir des informations susceptibles de rectifier certaines des données bureaucratiques figurant dans les rapports établis par le personnel de l'Organisation.

L'aspect confidentiel de ces réunions rend le Conseil de sécurité vulnérable aux accusations de subjectivité, de manque de transparence et de partialité. C'est malheureusement la réalité. Nous attendons la réforme du Conseil de sécurité pour répondre aux souhaits des Membres de l'Organisation des Nations Unies. Les sanctions qui sont mentionnées dans la Charte comme étant des mesures n'ont jamais eu pour but d'être imposées de façon permanente à des États et à des populations. Il s'agit de mesures temporaires. Mais le comportement du Conseil de sécurité, notamment celui de pays influents qui en font partie, montre que ces derniers veulent imposer des mesures et des sanctions qui sont de nature permanentes, contrairement aux dispositions de la Charte, sans tenir compte des obligations dont l'Iraq s'est déjà acquitté, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité.

L'indifférence manifestée par le Conseil et le Comité des sanctions envers les souffrances et la situation tragique qu'endure le peuple d'Iraq est patente et honteuse. Comment un membre du Conseil peut-il suspendre des contrats d'une valeur de plus de 4 milliards de dollars? Comment peut-on nous dénier des produits et des biens qui pourraient aider à la reconstruction économique ainsi qu'à la restauration du tissu social détruit de l'Iraq, et qui permettraient d'appuyer les efforts déployés par la communauté internationale pour alléger les graves difficultés auquel se heurte l'Iraq dans sa vie quotidienne dans les secteurs de l'agriculture, de l'industrie, de l'approvisionnement en électricité, en eau, dans le domaine de la santé, etc.?

Le maintien de la paix et de la sécurité internationales, dont le Conseil de sécurité est le gardien, n'ont pas reçu l'attention requise conformément à la Charte et aux principes du droit international. Nous pouvons dire, en effet, que le Conseil a échoué et n'a pas trouvé de solutions justes à certains des problèmes qui touchent directement à la paix et à la sécurité internationales. À cet égard, je voudrais faire référence spécifiquement à la question de Palestine.

Un des membres du Conseil s'est ingénié à faire de la question de Palestine un problème impossible à résoudre, même sous ses aspects humanitaires. Le peuple de Palestine subit des assassinats, l'exil, la destruction et une colonisation directe par une force brutale appuyée par une superpuissance. La responsabilité de protéger ce peuple, qui lutte pour sa libération et ses droits usurpés, n'incombe-t-elle pas au Conseil de sécurité? Si le Conseil ne peut même pas garantir une protection humanitaire, comment la communauté internationale peut-elle lui faire confiance pour trouver une solution politique à la question palestinienne, conformément aux principes du droit international et de la Charte des Nations Unies?

Il en va de même pour l'Afghanistan. Le peuple sans armes et sans ressources de ce pays est en train de subir une agression militaire qui revient à détruire les ruines laissées par des agressions antérieures. Il ne reste plus rien à détruire, mais on tue et on condamne à l'exil des populations civiles tandis que le Conseil de sécurité refuse d'en débattre. Le Conseil, en tant qu'instance de l'Organisation des Nations Unies directement responsable de la paix et de la sécurité internationales, est supposé organiser des débats publics sur ces questions, ou au moins, s'il ne peut pas aborder leurs aspects politiques et militaires, doit se pencher sur leurs aspects humanitaires. Cette question n'influe-t-elle pas sur la paix et la sécurité internationales? La Charte et le droit international n'ont-ils pas été violés?

Nous estimons que le droit naturel de légitime défense ne peut pas faire l'objet d'une utilisation arbitraire et absolue. C'est un droit qui est régi par le droit international; si ce droit est violé, cela devient une agression. Le peuple de l'Afghanistan attend de cette organisation que justice lui soit rendue, qu'une solution pacifique soit donnée à ses problèmes, et non un règlement par le recours à des missiles, des raids

aériens, des bombardements et des manoeuvres d'intimidation de la population civile.

En toute franchise, les travaux du Conseil doivent faire l'objet de discussions substantielles, profondes et franches qui soient dissociées de tout égoïsme et de tout intérêt personnel. Malheureusement, les événements récents qui se sont produits dans le monde ont conduit une des puissances à contrôler et à diriger le Conseil, lui dictant ses caprices en les subordonnant à ses propres intérêts. Les résolutions adoptées récemment ne font que souligner ce fait. Ces événements ont eu une incidence négative sur les travaux du Conseil et cela continuera d'être le cas, en violation flagrante de la Charte. Cette tendance qui se fait jour soulève des questions difficiles et sérieuses quant à la crédibilité du Conseil.

Je voudrais pour terminer exprimer mes félicitations aux membres nouvellement élus du Conseil, à savoir : la Bulgarie, le Cameroun, la Guinée, le Mexique et la République arabe syrienne. Nous espérons qu'ils pourront contribuer à rétablir l'équilibre au sein du Conseil et à le réformer de telle manière qu'il réponde aux ambitions et aux espoirs de la communauté internationale dans la réalisation de la paix et de la sécurité, conformément aux buts et aux principes de la Charte, en le libérant de toute duplicité, de l'absence de transparence et des intérêts étroits de certains États.

**M. Sharma** (Népal) (*parle en anglais*) : D'emblée, je voudrais féliciter la Bulgarie, le Cameroun, la Guinée, le Mexique et la République arabe syrienne à l'occasion de leur élection en tant que membres non permanents du Conseil de sécurité pour les deux prochaines années.

Je remercie l'Ambassadeur Richard Ryan de l'Irlande, Président du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre, de la déclaration liminaire qu'il a faite l'autre jour, lorsqu'il a présenté le rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale.

Je félicite aussi le Secrétaire général, Kofi Annan et l'Organisation des Nations Unies pour le prix le plus prestigieux du monde, à savoir le Prix Nobel de la Paix, qui leur a été accordée conjointement cette année. C'est un honneur que le Secrétaire général a dit accepter avec humilité. Cela devrait nous rappeler que notre organisation, comme toute autre entreprise humaine, est imparfaite et a besoin de réformes pour relever les défis qui se posent à elles.

Les Articles 15 et 24 de la Charte des Nations Unies exigent que le Conseil de sécurité présente son rapport annuel et, le cas échéant, des rapports spéciaux à l'Assemblée générale pour examen. Le paragraphe 1 de l'Article 15 stipule clairement que ces rapports :

« comprennent un compte rendu des mesures que le Conseil de sécurité a décidées ou prises pour maintenir la paix et la sécurité internationales ».

En outre, l'Assemblée générale, dans sa résolution 51/193, a demandé au Conseil d'inclure dans ses rapports, entre autres, des informations sur ses consultations plénières, sur le rôle des résolutions de l'Assemblée générale dans son processus de prise de décisions et les mesures qu'il a prises pour améliorer ses méthodes de travail.

Le Conseil de sécurité travaille au nom de tous les membres sur les questions de paix et de sécurité internationales. Le Conseil a, en conséquence, l'obligation de faire preuve de transparence, de réagir et d'être responsable dans ses méthodes de travail, ce qui peut être accompli en tirant ses délibérations de l'ombre et du secret et en encourageant des prises de décisions participatives dans toute la mesure du possible.

Ce rapport devrait également refléter cette obligation. Mais, encore une fois, l'Assemblée générale est déconcertée par le volume important de résolutions, de documents officiels et de déclarations vides d'analyse que le Conseil a présentés à titre de rapport annuel. Le volume du rapport nous permet d'apprécier la gamme et la complexité de l'immense travail du Conseil, mais il n'en demeure pas moins que ce ne sont des annexes sans rapport, un corps sans âme.

En fait, le ton grandiloquent souvent apparent dans les travaux du Conseil n'est guère compatible avec la santé générale et les exigences de notre Organisation et il n'est pas impossible que cela ait mis en péril l'efficacité de ses autres fonctions à bien des égards. Les débats publics du Conseil, qui sont devenus un rituel, prouvent ce que j'avance.

Nous apprécions les débats publics quand ils ont un objectif, mais ceux-ci ne sauraient en aucune manière remplacer des consultations de fond ou l'impératif de coopération. Ils ne devraient pas non plus permettre de camoufler le processus décisionnaire très peu démocratique du Conseil. Qui plus est, et ceci

est selon nous particulièrement inquiétant, ces débats ont permis au Conseil d'élargir son champ d'action et ainsi d'empiéter sur les mandats d'autres organes principaux des Nations Unies.

Le Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies, présidé par M. Lakhdar Brahimi, a clairement signalé les mandats ambigus et peu réalistes qui ont été la cause des échecs d'un certain nombre de missions des Nations Unies. Étant donné la méthode du travail du Conseil toujours suivie, il ne serait pas surprenant que l'on répète les erreurs du passé.

Nous nous félicitons des consultations – d'un certain type – avec les pays fournisseurs de contingents, que le Conseil tient désormais plus ou moins régulièrement. Mais il nous faut dépasser les simples consultations peu substantielles pour assurer une coopération durable sous tous les aspects pertinents entre les pays fournisseurs de contingents, le Conseil de sécurité et le Secrétariat pour promouvoir la compréhension, développer une synergie et améliorer la coordination, éléments cruciaux du succès d'une mission. Dans ce contexte, il est évidemment urgent d'impliquer les pays fournisseurs de contingents dans toutes les phases d'une mission.

Si l'idée d'utiliser les missions du Conseil de sécurité pourrait s'avérer utile pour améliorer la réaction du Conseil en cas de crise, l'envoi de missions comprenant tous les membres du Conseil est, au mieux, une idée extravagante. Le monde nous regarde et l'autodiscipline est une grande vertu personnelle et organisationnelle ainsi qu'un important élément de succès.

Dans la Déclaration du Millénaire, à l'automne dernier, nos chefs d'État et de gouvernement ont réaffirmé sans équivoque la nécessité de maintenir la paix et la sécurité de manière efficace et ont décidé de donner à l'ONU les ressources et les outils qui lui sont nécessaires pour s'acquitter de ses tâches. Des mandats supplémentaires doivent être accompagnés de ressources appropriées, mais nous pensons qu'il serait raisonnable que chaque organe de l'ONU, notamment le Conseil de sécurité, fasse preuve de sagesse dans ses dépenses. Il est temps d'étudier cette question sérieusement.

La question de la réforme de la structure du Conseil est non moins importante. Dans une organisation qui repose sur des valeurs que nous chérissons tous et des principes et des objectifs

communs, telle que l'ONU, il ne saurait y avoir de « nous » et de « eux », mais seulement des « nous ». Mais, hélas, dans une Organisation des Nations Unies par ailleurs démocratique et dans un monde qui se démocratise, la structure du Conseil demeure le vestige anachronique d'une ère ancienne où les rôles et les prérogatives sont fixés à l'avance. Cela ne correspond ni à notre époque, ni aux intérêts de qui que ce soit.

Au cours du débat de ces deux derniers jours, nous avons entendu beaucoup de remarques perspicaces sur la portée des réformes nécessaires s'agissant tant de la structure que des méthodes de travail du Conseil de sécurité, notamment de la part des membres qui siègent au Conseil. Nous sommes heureux que le Président du Conseil ait indiqué que le processus d'amélioration du rapport tout au moins, sera bientôt mis en marche.

J'espère que cela se fera rapidement, et que les autres réformes, au niveau tant des méthodes de travail que de la structure, seront examinées d'urgence et avec un sentiment de responsabilité partagée.

**M. Semakula Kiwanuka** (Ouganda) (*parle en anglais*) : Permettez-moi d'emblée de remercier M. Richard Ryan, représentant de l'Irlande et Président du Conseil de sécurité pour ce mois, de sa présentation du rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale lors de sa cinquante-sixième session, pour la période 2000-2001. Je saisis cette occasion pour féliciter les république de Bulgarie, du Cameroun, de Guinée et du Mexique, ainsi que la République arabe syrienne, pour leur élection au Conseil de sécurité.

Nous félicitons le Secrétaire général, M. Kofi Annan, et l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble, lauréats du Prix Nobel de la paix. Ce prix reconnaît la direction avisée du Secrétaire général et des Nations Unies, notamment du Conseil de sécurité, pour les efforts inlassables qu'ils ont déployés afin de parvenir à la paix et la sécurité internationales et de faire du monde un lieu où il soit plus agréable de vivre.

Ce débat a lieu à un moment critique après les actes de terrorisme ignobles, tragiques et méprisables perpétrés par des hommes de l'ombre le 11 septembre ici, à New York, à Washington et en Pennsylvanie. Le rôle et la direction du Conseil de sécurité dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales sont aujourd'hui plus importants que jamais.

Permettez-moi de remonter dans l'histoire. Déjà en 1934, la Société des Nations avait adopté une résolution qui mentionnait la création d'une Cour pénale internationale pour éliminer le terrorisme, et la Convention pour la prévention et la répression du terrorisme a été signée en 1937 par 23 pays. Cependant, cette Convention n'a été ratifiée que par un seul pays et n'est jamais entrée en vigueur. Cela se passait avant la fondation de l'ONU.

Aujourd'hui, la situation est différente. Confronté à des actes de terrorisme croissants, le Conseil de sécurité a fait preuve de sa volonté inflexible de combattre ce fléau. Dans sa résolution 1269 (1999) du 19 octobre 1999, le Conseil demandait à tous les États d'appliquer intégralement les conventions internationales de lutte contre le terrorisme auxquelles ils étaient parties. Plus réconfortante a été la résolution 1373 (2001) du 28 septembre, adoptée à la suite des tragédies qui se sont déroulées le 11 septembre. La résolution était globale et reconnaissait le droit de légitime défense contre des actes barbares tels que ceux du 11 septembre 2001.

En tant que pays qui a souffert d'actes répétés de terrorisme, l'Ouganda appuie pleinement cette résolution et réaffirme sa détermination de travailler ensemble non seulement pour protéger notre population d'attaques terroristes, mais également pour combattre tout réseau international qui soutient le terrorisme. L'Ouganda invite tous les États à prévenir et éliminer sur leurs territoires le financement des actions terroristes. Les auteurs d'actes terroristes doivent être traduits en justice et aucun abri sûr ne doit être accordé où que ce soit aux terroristes.

L'Ouganda intensifiera les échanges d'informations nécessaires pour prévenir et éliminer les actes terroristes, ainsi que les échanges d'expériences dans le domaine du contre-terrorisme. Nous applaudissons par conséquent aux mesures prises jusqu'ici pour bloquer l'accès des organisations terroristes aux moyens de financement et nous poursuivrons nos efforts intenses pour limiter la capacité des terroristes de lever et transférer des fonds pour leurs activités criminelles.

L'escalade du conflit dans différentes parties du monde a eu un impact négatif sur l'activité de l'ONU, et c'est encore le cas. Durant la dernière décennie, des millions de personnes ont été tuées. Elles n'étaient pas simplement des victimes prises entre deux feux; elles

étaient elles-mêmes devenues des cibles. Les statistiques sont effrayantes : plus d'un million de personnes ont été tuées et plus de 30 millions ont été déplacées. On dénie à d'innombrables hommes et femmes l'accès à la nourriture et aux médicaments. Il est dès lors impératif d'améliorer considérablement la sécurité du personnel de l'ONU travaillant sur le terrain, partout dans le monde, dans des conditions difficiles et dangereuses. C'est une obligation qu'ont tous les États Membres de mettre en pratique leur engagement de protéger ces fonctionnaires internationaux, qui accomplissent leur devoir dans des conditions aussi risquées.

Dans ses résolutions 1265 (1999) du 17 septembre 1999 et 1296 (2000) du 19 avril 2000, le Conseil de sécurité a fermement condamné non seulement le fait de viser délibérément des civils, mais aussi les attaques barbares sur d'autres personnes protégées par le droit international. Ces actes et de nombreux autres actes terroristes soulignent l'importance de disposer de mécanismes appropriés – l'ONU ou d'autres mécanismes de règlement des différends – pour prévenir et résoudre les conflits. Nous recommandons une intensification des mesures appropriées pour le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des anciens combattants. À cet égard, nous félicitons en outre le Conseil d'avoir apporté une attention particulière à la démobilisation et la réinsertion des enfants soldats.

Le Conseil de sécurité a reconnu le rôle important que des organes régionaux peuvent jouer s'agissant d'assurer la paix et la sécurité internationales, et nous nous félicitons de la volonté du Conseil de travailler avec ces organisations. Par conséquent, nous félicitons le Conseil de son appui ferme au huitième Sommet régional d'Arusha, le 1er décembre 1999, qui a désigné l'ancien Président Nelson Mandela pour faire fonction de Facilitateur du processus de paix d'Arusha.

En ce qui concerne le maintien de la paix, il s'agit d'une responsabilité centrale de l'ONU et du Conseil de sécurité en particulier. Au long des années, quelque 750 000 hommes et femmes ont servi dans les opérations de maintien de la paix de l'ONU. Au moins 1 500 ont fait le sacrifice suprême et perdu leur vie au service de l'humanité. L'Afrique, cependant, note avec préoccupation et regret la réticence de plus en plus grande du Conseil de sécurité à engager des troupes de maintien de la paix en nombre suffisant là où elles sont terriblement nécessaires, comme en République

démocratique du Congo. Nous prions instamment le Conseil d'inverser cette tendance. L'Ouganda demande au Conseil de sécurité de faciliter les processus de paix actuels en République démocratique du Congo, au Burundi, en Sierra Leone et ailleurs avec une détermination beaucoup plus forte qu'auparavant.

L'an dernier, le Secrétaire général a désigné un groupe d'experts présidé par Mme Ba-N'Daw pour enquêter sur la présumée exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo. Le rapport du Groupe a été jugé décevant par le Conseil de sécurité à cause de ses allégations non fondées. Pour cette raison, l'existence du Groupe a été prolongée sous une autre présidence, celle de l'Ambassadeur Kassem. Alors que nous attendons les conclusions du groupe de l'Ambassadeur Kassem, il est tout à fait imprudent de lancer des accusations et des condamnations gratuites, comme cela devient l'habitude de certaines délégations de la région.

J'en viens maintenant à la réforme du Conseil de sécurité. Nous notons avec satisfaction l'amélioration des méthodes de travail du Conseil. Il y a davantage de transparence et la formule Arria est de plus en plus utilisée. Néanmoins, la question de la représentation équitable demeure non résolue. Il est inutile de souligner qu'aujourd'hui, plus que jamais par le passé, le Conseil de sécurité a besoin que le reste du monde s'associe à lui dans un esprit de coopération et d'interdépendance. Pour aider à accélérer le processus d'élargissement, l'Ouganda appuierait un accroissement progressif, jusqu'à 21 sièges. Cela irait dans le sens de ceux qui soutiennent, quoique sans convaincre, qu'un Conseil trop nombreux serait impossible à gérer.

Il n'y a aucun doute que le Conseil de sécurité porte l'empreinte manifeste de sa création. Le maintien de la paix et de la sécurité internationales reste son attribut le plus net et le plus distinctif en cette époque d'après-guerre froide. Au moment où nous évaluons l'activité du Conseil de sécurité, ainsi que sa responsabilité et son rôle dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, l'Ouganda recommande l'élargissement délibéré de la notion de la sécurité humaine. Aujourd'hui, les compétences du Conseil incluent non seulement la lutte contre le terrorisme, mais aussi la lutte contre le VIH/sida et d'autres maladies qui tuent, ainsi que contre le fléau persistant de la pauvreté.

**Mme Jarbussynova** (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, ma délégation aimerait remercier le Président en exercice du Conseil de sécurité, l'Ambassadeur Richard Ryan, de l'Irlande, d'avoir présenté le rapport annuel du Conseil de sécurité. J'aimerais aussi user de cette occasion pour féliciter les membres nouvellement élus du Conseil de sécurité et leur souhaiter plein succès dans leurs entreprises futures.

Vendredi dernier, le prix Nobel de la paix a été décerné à l'ONU et au Secrétaire général pour leurs efforts inlassables au service de la paix et la stabilité internationales. C'est un honneur bien mérité pour les États Membres et pour le personnel du Secrétariat de l'ONU. Nous sommes fortement encouragés par cette remarquable distinction et nous continuerons d'apporter tout l'appui possible à l'Organisation et au Secrétaire général.

Le Conseil de sécurité a toujours été à l'avant-garde des efforts déployés pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Au cours de l'année examinée, le Conseil a tenu 173 séances officielles et 185 consultations plénières; il a adopté 52 résolutions et a publié 35 déclarations présidentielles. Il a couvert un vaste éventail de questions concernant la participation des femmes au règlement des conflits et aux processus de paix, l'impact des conflits armés sur les enfants, la sécurité des civils touchés par les conflits armés, et le VIH/sida.

Ma délégation se félicite des efforts déployés par le Conseil de sécurité pour accroître son ouverture et sa transparence en organisant des séances publiques avec la participation des non-membres du Conseil. Nous approuvons l'intention du Conseil d'organiser, lorsque cela est possible, des réunions publiques lors desquelles des représentants du Secrétariat ou du Secrétaire général font des exposés. Nous pensons que les débats du Conseil seront plus efficaces s'il continue de tenir des discussions interactives entre le Conseil et les non-membres du Conseil.

À cet égard, ma délégation félicite les représentants du Conseil de sécurité de leur participation à la réunion du Groupe de travail sur la réforme du Conseil, au cours de laquelle ils ont pu faire part de leurs vues sur les méthodes de travail du Conseil. Cette réunion a été un événement remarquable pour tous les membres du Groupe de travail.

Au cours de la période considérée, le Conseil de sécurité s'est penché tout particulièrement sur la situation en Afghanistan. Le Conseil a organisé un certain nombre de séances et de consultations plénières officieuses, et a adopté la résolution 1333 (2000). La situation actuelle en Afghanistan demeure complexe. Elle s'est détériorée par suite des actions militaires menées contre les bases terroristes en Afghanistan, qui mettent en danger la vie de personnes innocentes. Nous estimons qu'une séance spéciale du Conseil de sécurité consacrée à la situation en Afghanistan faciliterait le processus politique et contribuerait à la réalisation des objectifs de réconciliation nationale et de règlement politique durable.

La communauté internationale, sous les auspices de l'ONU, doit aborder le problème afghan de façon globale et approfondie jusqu'à ce qu'il soit réglé une fois pour toutes. Ce processus, visant à restaurer la paix en Afghanistan et à aider la population à former un gouvernement multiethnique et pleinement représentatif, doit être mené à bien sous la supervision stricte et constante du Conseil de sécurité. Comme nous l'avons vu, les mesures isolées, les embargos sur les armes et les efforts sporadiques pour lutter contre le trafic de drogues n'ont pas eu d'effets à long terme en Afghanistan.

Les événements tragiques du 11 septembre ont contraint la communauté internationale à examiner la question du terrorisme international, qui est devenue l'une de ses priorités. Ma délégation souscrit à l'avis de ceux qui estiment que, dans une nouvelle ère, le Conseil de sécurité jouera un rôle encore plus important afin d'élaborer une stratégie mondiale contre le terrorisme international. Les résolutions adoptées récemment par le Conseil de sécurité prévoient des mesures de grande portée pour éliminer le terrorisme international. La création par le Conseil d'un Comité contre le terrorisme constitue la première étape importante vers la mise en oeuvre réussie de ces résolutions extrêmement importantes. Mon pays coopérera pleinement avec ce Comité.

Les événements récents ont clairement fait ressortir la nécessité de renforcer la synergie entre l'ONU et le Conseil de sécurité. Le Conseil a également besoin de la pleine coopération de tous les principaux organes de l'ONU. Il convient de déployer tous les efforts possibles pour élargir la zone d'interaction de ces organes de l'ONU et pour promouvoir le rôle de l'Assemblée générale, du

Conseil de sécurité et du Secrétaire général, qui, conformément à la Charte des Nations Unies, doivent appeler l'attention du Conseil de sécurité sur toute question qui pourrait menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous attendons du Conseil qu'il mette en oeuvre ses initiatives en vue d'organiser un dialogue institutionnel avec le Conseil économique et social.

Enfin, ma délégation souhaiterait faire quelques observations concernant le rapport du Conseil de sécurité. Nous notons qu'en dépit de sa taille énorme – 571 pages – le rapport est essentiellement une compilation de nombreux documents qui ne comportent aucune composante analytique. Couvrant la période allant du 16 juin 2000 au 15 juin 2001, le rapport décrit uniquement les activités du Conseil de sécurité pendant cette période. C'est peut-être la raison pour laquelle les délégations n'ont pas accordé beaucoup d'attention au débat d'aujourd'hui. À cet égard, ma délégation approuve la proposition formulée par certaines délégations consistant à demander au Secrétariat de préparer un rapport analytique et riche en informations sur le Conseil de sécurité, afin que nos débats soient à l'avenir plus fructueux et plus substantiels.

Nous sommes impatients de travailler en étroite collaboration avec le Conseil de sécurité et de participer activement à tous ses efforts visant à promouvoir la quête de la paix à l'échelle mondiale.

**M. Rosenthal** (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Il peut sembler inutile et superflu d'ajouter notre voix à celle des nombreuses délégations qui ont participé à ce débat et qui ont fait allusion aux lacunes importantes du rapport que l'on nous a présenté sur les activités du Conseil de sécurité. Nous le faisons, premièrement, en raison de notre volonté constante de renforcer l'ONU et, deuxièmement, afin de relever le défi qui nous a été lancé hier par le Représentant permanent de Singapour, Kishore Mahbubani, qui a encouragé le plus grand nombre possible de délégations à se prononcer sur la forme et le contenu du rapport qui fait l'objet de nos débats aujourd'hui.

Pour ce qui est de ce dernier aspect, nous sommes tout à fait d'accord avec ce qui a abondamment été signalé, à savoir que le rapport ne répond pas, même de façon minimale, à nos attentes. Il est beaucoup trop descriptif, excessivement long et totalement dénué des éléments analytiques qui permettraient aux États Membres de l'Organisation, qui n'ont pas le privilège

d'être membres du Conseil de sécurité, d'évaluer le travail dudit organe. En d'autres termes, comme cela a été maintes fois signalé hier et aujourd'hui, le rapport ne satisfait pas aux dispositions de l'Article 15 de la Charte. Nous sommes également d'accord avec l'Ambassadeur Mahbubani, ainsi qu'avec beaucoup d'autres collègues qui ont pris la parole avant nous, pour dire qu'il ne devrait pas en être ainsi. Il serait préférable qu'on nous présente un rapport bref mais analytique, comme par exemple le rapport annuel sur l'activité de l'Organisation que le Secrétaire général nous soumet. Il y a quelques jours à peine, nous avons eu un débat constructif sur le dernier rapport du Secrétaire général, qui portait sur la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale.

Il est inutile d'entrer ici dans les détails. Il suffit de signaler que pratiquement n'importe quel autre format sensé que l'on pourrait choisir serait préférable à celui du rapport de cette année, et certainement beaucoup plus économique.

Pour ce qui est de ma première affirmation concernant notre volonté de renforcer l'ONU, je voudrais parler brièvement des incidences du rapport sur notre système de gouvernance. Ce n'est un secret pour personne que, au fur et à mesure que le Conseil de sécurité a acquis de l'importance, l'Assemblée générale en perdu de son influence. Les événements du mois dernier le soulignent de façon éloquente. Alors que le Conseil de sécurité a agi, en adoptant sa résolution 1373 (2001), dont les dispositions sont contraignantes pour nous tous, l'Assemblée générale a délibéré pendant une semaine sans prendre une seule décision.

*M. Sharma (Népal), Vice-Président, assume la présidence.*

Et ce, en dépit du fait que l'an passé, dans la Déclaration du Millénaire, nos chefs d'État ont décidé :

« De réaffirmer le rôle central de l'Assemblée générale en tant que principal organe délibérant et représentatif de l'Organisation des Nations Unies ». (*résolution 55/2, par. 30*).

Mais notre objectif principal ne consiste pas à nous joindre au chœur des lamentations sur la perte d'importance de l'Assemblée générale. Nous croyons que le renforcement d'un organe ne devrait pas nécessairement se faire aux dépens d'un autre, c'est-à-dire qu'il ne s'agit pas d'un jeu à somme nulle. Pour mettre un terme à la situation actuelle, il faut sans

aucun doute réformer le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale elle-même, ainsi que le Conseil économique et social.

Mais tandis que l'on recherche des accords sur des questions aussi sensibles, on pourrait au moins renforcer les quelques liens qui existent déjà entre ces organes. Entre les liens qui unissent le Conseil de sécurité à l'Assemblée générale, on relève la fréquence croissante, mais encore insuffisante, des séances publiques du Conseil de sécurité, en dépit des inconvénients que ces consultations révèlent, comme nous l'a rappelé hier l'Ambassadeur de l'Inde, Kamallesh Sharma. Dans cette même catégorie, on peut inclure le rapport annuel, au moins d'une manière hypothétique. C'est pour cela que la déception que nous avons ressentie face au rapport de cette année ne se limite pas au fait qu'il n'y a pas eu d'analyse, mais plutôt au fait qu'on a de nouveau laissé passer l'occasion de mieux faire fonctionner, et de manière coordonnée, nos principaux organes. En outre, le rapport contribue à l'image d'une instance qui manque de transparence mais qui a un certain pouvoir, par rapport à une autre entité qui agit de manière plus transparente mais qui ne dispose pas d'une grande capacité d'influer sur le processus de prise de décisions.

Il ne s'agit donc pas d'une question secondaire, et c'est pour cela que nous avons pris le risque d'intervenir, même tardivement, pour joindre notre voix à celles de ceux qui demandent que l'on ne répète pas un exercice aussi stérile. Si nous voulons vraiment renforcer l'ONU, nous devons chercher le moyen qui permettrait à toutes les instances intergouvernementales de fonctionner, chacune dans sa sphère de compétences, de manière cohérente ou, en tout cas, coordonnée.

**M. Al-Malki** (Bahreïn) (*parle en arabe*) : Comme mon collègue, l'Ambassadeur de l'Ouganda, je remercie l'Ambassadeur Ryan, Président du Conseil de sécurité ce mois-ci, de la présentation du rapport du Conseil à l'Assemblée générale.

Je m'associe à mon collègue, l'Ambassadeur du Guatemala, pour répondre à l'appel de l'Ambassadeur de Singapour qui a demandé aux délégations de faire connaître leurs vues sur le rapport du Conseil de sécurité, étant donné que ma délégation a eu le privilège et l'honneur d'être membre du Conseil de sécurité de 1998 à 1999.

Les débats portant sur ce point sont particulièrement importants car le Conseil de sécurité, un des principaux organes de l'ONU – avec l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et d'autres – est chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, comme son nom l'indique et conformément à la Charte. La tâche confiée au Conseil lui confère, ainsi qu'à ses membres, des responsabilités importantes dont ils doivent s'acquitter au nom de l'ensemble des États Membres de l'ONU.

En dépit du rôle important que le Conseil joue dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales, ses activités actuelles ne sont pas au niveau souhaité. Le Conseil continue d'être handicapé face à de nombre de questions inscrites à son ordre du jour.

En Afrique, des guerres violentes continuent de tuer des innocents au Rwanda, en Angola, au Congo, en Sierra Leone et dans d'autres pays. Les interventions et l'efficacité du Conseil n'ont pas été à la hauteur des problèmes, et on peut en dire autant pour ce qui est du conflit au Moyen-Orient où le Conseil n'a pas réussi à mettre en oeuvre les résolutions qu'il avait lui-même adoptées et qui, si elles avaient été appliquées, auraient mis fin aux massacres de Palestiniens et à la confiscation de terres palestiniennes auxquelles se livrent les Israéliens depuis 1967. Le fait que le Conseil de sécurité n'ait pas réussi à trouver un règlement permanent à cette question est la preuve de la paralysie et de l'inactivité de cet organe principal des Nations Unies.

La raison principale de cet échec tient à l'absence d'une véritable volonté politique de la part de certains des membres du Conseil, et au fait qu'ils entravent les travaux dudit Conseil, en allant jusqu'à exercer le droit de veto. Cette paralysie a des incidences négatives sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Par ailleurs, depuis 1990, le Conseil de sécurité a souvent, et dans une large mesure, recouru à des sanctions. Depuis 11 ans, il ressort clairement que cet instrument a grand besoin d'être réexaminé régulièrement afin d'éviter les effets négatifs et défavorables des régimes de sanctions sur des civils innocents, en particulier les personnes âgées, les enfants et les femmes. Nous estimons que le Conseil doit procéder à une étude approfondie et globale des régimes de sanctions en coopération avec les organes des Nations Unies et les institutions spécialisées

pertinentes de l'Organisation. Le Conseil doit prendre des mesures rapides et efficaces pour adopter un régime plus approprié qui n'aurait pas d'incidences négatives.

Avec l'importance qu'acquiert le rôle du Conseil de sécurité – notamment depuis la fin de la guerre froide – et les changements successifs intervenus dans la politique internationale, l'apparition de problèmes nouveaux et l'augmentation du nombre des Membres de l'ONU, passés de 50 en 1945 à 189 en 2001, il est devenu nécessaire d'entreprendre une réforme globale du Conseil – de sa composition, du nombre de ses membres et de ses méthodes de travail, pour le rendre plus équilibré, plus représentatif, plus transparent et plus efficace. Nous débattons de cette question de façon approfondie et détaillée au cours du débat sur ce sujet tenu dans le cadre du Groupe de travail à composition non limitée sur la réforme du Conseil de sécurité créé par le Président de l'Assemblée générale.

Pour terminer, je voudrais dire que les changements mineurs que le Conseil de sécurité a apportés dans ses méthodes de travail au cours des dernières années aux fins d'une plus grande transparence – notamment vis-à-vis des États Membres qui ne siègent pas au Conseil – ne sont pas à la hauteur de ce que nous estimons nécessaires pour réorienter notablement et positivement les travaux du Conseil. Nous espérons par conséquent que le Conseil redoublera d'efforts en envisageant des changements radicaux dans ses méthodes de travail de façon à ne pas se fossiliser et ne pas rester le « club privé » réservé à ses seuls membres permanents que certains ont pu décrire.

Enfin, ma délégation souhaiterait que les futurs rapports du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale soient plus analytiques et contiennent des propositions et des idées novatrices dont les délégations pourraient débattre et sur lesquelles elles pourraient se prononcer.

**M. Effah-Apenteng** (Ghana) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Représentant permanent de l'Irlande et Président actuel du Conseil de sécurité, l'Ambassadeur Richard Ryan, de sa présentation très claire du rapport annuel du Conseil de sécurité pour la période du 16 juin 2000 au 15 juin 2001. Prises dans leur ensemble, les statistiques détaillées qui figurent dans le rapport en disent long sur le programme chargé qui a été celui du Conseil pendant la période à l'examen.

Ma délégation apprécie l'attention que le Conseil a accordée au maintien de la paix et la démarche globale qu'il a adoptée pour l'examen des questions de maintien de la paix et de la sécurité internationales, dont il a la responsabilité principale. Nous trouvons particulièrement encourageant de voir que l'accent a été mis sur la prévention des conflits, leur règlement et leur gestion, particulièrement en Afrique. Nous aimerions exhorter le Conseil à continuer d'axer son action sur ces questions, compte tenu de la gravité, de la complexité et du caractère multidimensionnel des problèmes et conflits qui assaillent le continent et du caractère indispensable de la paix et de la sécurité pour la promotion du développement et de la stabilité.

Dans ce cadre, nous nous félicitons des consultations que le Conseil a récemment engagées avec les institutions régionales et nous encourageons le Conseil à poursuivre dans cette voie. Nous sommes fermement convaincus qu'un partenariat entre des organisations sous-régionales et régionales comme la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Organisation de l'unité africaine (OUA) contribuerait grandement à la recherche de solutions durables en matière de prévention, de gestion et de règlement des conflits en Afrique.

Nous avons également noté qu'au cours de l'année à l'examen, le Conseil a entrepris des missions dans certaines des zones de conflit. C'est une démarche utile pour les travaux du Conseil, à notre avis, en raison de la possibilité que donnent ces visites au Conseil de prendre des décisions en connaissance de cause. Dans ce même ordre d'idées, l'examen de la situation générale des divers pays d'Afrique de l'Ouest à la lumière du rapport de la mission interinstitutions des Nations Unies, par exemple, a représenté un pas dans la bonne direction.

Je tiens également à insister sur le fait que ma délégation considère le processus interactif de consultation entre le Conseil, le Secrétariat et les États Membres fournisseurs de contingents comme partie intégrante du processus de prise de décisions du Conseil, dont elle permet l'objectivité et la transparence. Bien que le rapport mentionne les réunions d'information tenues par le Secrétariat, il ne contient aucune référence détaillée à ce processus de consultation qui, à notre avis, aurait dû être couvert par le rapport. Même s'il s'agit d'un processus nouveau,

nous aurions apprécié de voir analyser en quoi ces réunions ont été utiles.

Nous tenons toutefois à souligner que, si l'on veut vraiment tenir compte dans les décisions du Conseil des préoccupations des parties prenantes au niveau régional, les consultations avec les parties prenantes aux niveaux régional et sous-régional ne doivent pas nécessairement se tenir à la veille de l'expiration ou de l'examen du mandat des opérations de maintien de la paix dans les zones concernées, mais plus tôt.

Ma délégation a d'autres doutes quant à la présentation, à la structure et au contenu du rapport du Conseil de sécurité. Le rapport actuel du Conseil, comme les précédents, n'est qu'une compilation des nombreuses décisions et communications adressées au Conseil de sécurité et des décisions qu'il a adoptées – toutes informations qui sont déjà du domaine public. L'on cherche en vain dans le rapport une analyse des facteurs qui ont influé sur les décisions du Conseil lors de ses délibérations. On ne trouve aucune mention des échecs du Conseil ni des perspectives pour l'année à venir. Notre évaluation des travaux du Conseil ne peut être efficace, équilibrée et objective que si les rapports qu'il soumet à l'Assemblée générale sont complets et analytiques et fournissent aux États Membres un aperçu bien clair de la façon dont le Conseil est ou n'est pas en mesure de s'acquitter de sa responsabilité principale dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Nous sommes convaincus qu'au titre de l'Article 24 le Conseil de sécurité est responsable devant l'Assemblée générale et ce n'est que lorsque les rapports du Conseil sont élaborés selon les directives annuelles des États Membres que l'Assemblée générale, seul organe des Nations Unies composé de l'ensemble des Membres, peut exercer ses fonctions de contrôle. Si le Conseil de sécurité continue d'adopter des résolutions comme des diktats que tous les États Membres sont censés appliquer scrupuleusement, comme pour la résolution 1373 (2001), alors il n'est que juste qu'il s'explique pleinement de ses mesures auprès de l'ensemble des Membres de l'ONU pour en obtenir l'appui, la compréhension et la coopération indispensables à l'instauration de la paix et de la sécurité et au développement.

Comme nous le savons tous, le rapport est présenté à l'Assemblée générale par le Conseil de

sécurité en vertu du paragraphe 3 de l'Article 24 et du premier paragraphe de l'Article 15 de la Charte des Nations Unies. Si nous comprenons l'esprit et la lettre de ces Articles de la Charte, le Conseil de sécurité rend compte par son rapport de ses activités à l'ensemble des Membres de l'ONU par le truchement de l'Assemblée générale. Compte tenu du grignotage progressif et préoccupant des compétences de l'Assemblée par le Conseil de sécurité dans des domaines qui ne relèvent pas de son mandat, il nous paraît impératif de renforcer la confiance entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, ainsi qu'entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social, puisque ces relations aident le Conseil à s'acquitter efficacement de ses obligations au titre de la Charte.

Des efforts en ce sens faciliteraient la réalisation de l'engagement solennel pris par nos chefs d'État et de gouvernement au Sommet du Millénaire il y a peine un an pour renforcer l'ONU dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous constatons qu'une telle collaboration est non seulement absolument nécessaire mais qu'elle serait aussi bénéfique pour les deux organes.

Nous restons convaincus que certains des problèmes rencontrés actuellement par la plupart des Membres dans leurs relations avec le Conseil de sécurité trouveraient plus facilement une solution s'il y avait plus d'ouverture, plus de transparence et davantage de consultations entre les membres et les non-membres du Conseil. Une solution viable et réaliste serait d'assurer une expansion rapide et une meilleure représentation au Conseil. Nous avons le vif espoir que cela sera fait rapidement, après des années de discussion.

Enfin, je voudrais saisir cette occasion pour féliciter la Bulgarie, le Cameroun, la Guinée, le Mexique et la République arabe syrienne de leur élection au Conseil de sécurité. Je suis convaincu que les nouveaux membres travailleront de concert avec les autres membres pour satisfaire les demandes de plus en plus pressantes de la majorité des États Membres de l'ONU qui exigent une représentation équitable au Conseil et de la transparence dans ses travaux.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur cette question.

Puis considérer que l'Assemblée prend note du rapport du Conseil de sécurité, tel qu'il figure dans le document A/56/2?

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Nous avons ainsi achevé la phase actuelle de notre examen du point 11 de l'ordre du jour.

Je remercie tous les représentants pour leur pleine coopération, et j'espère que cette coopération continuera au cours des prochaines séances.

### **Programme de travail**

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je voudrais informer les Membres des ajouts et modifications suivants au programme de travail de l'Assemblée générale. Le mercredi 21 novembre 2001 au matin, l'Assemblée générale examinera, comme second point à l'examen, le point 36 de l'ordre du jour, « Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud ».

Le point 17 g), « Nomination de membres du Corps commun d'inspection », initialement prévu pour le jeudi 1er novembre 2001, sera examiné le lundi 10 décembre au matin.

*La séance est levée à 16 h 55.*